

Centre des Humanités

Bâtiment les Humanités
Campus LyonTech La Doua – INSA-Lyon
20, avenue Albert Einstein
69621 Villeurbanne Cedex

Villeurbanne, le 3 novembre 2016,

Note de cadrage concernant le Projet Personnel en Humanités 2016-2017

1. Objectifs du PPH

Le Projet Personnel en Humanités (PPH) est un travail de réflexion personnel, réalisé en semi-autonomie, sur un sujet librement choisi par l'étudiant dans le champ des Sciences Humaines et Sociales.

Un ingénieur ne saurait être qu'un expert scientifique et technique, il doit aussi être capable de réfléchir avec rigueur et méthode à des questions sociales, éthiques, économiques, politiques, esthétiques... Tout au long de sa vie, il devra évoluer et faire des choix, professionnels et personnels, en se basant sur la connaissance qu'il a de lui-même (motivations, aspirations, caractère, compétences...) et sur sa capacité à appréhender avec justesse et finesse le monde complexe dans lequel il évolue. Il doit pour cela développer sa capacité à se poser des questions pertinentes et à rechercher des éléments de réponse solidement étayés (recueil et recoupement d'informations, analyse, interprétation, synthèse, changements de points de vue...) dans des domaines variés qui ne relèvent pas de son domaine d'expertise technique.

Le PPH peut permettre (ce n'est pas obligatoire) de revenir sur une expérience personnelle vécue (expérience associative, stage, séjour à l'étranger, expérience artistique...), pourvu qu'il en ressorte une problématique clairement explicitée.

Le PPH ne peut pas prendre pour sujet d'investigation une question scientifique ou technologique en tant que telle. En revanche, les aspects sociétaux ou humains liés aux sciences et techniques peuvent tout à fait fournir des problématiques de PPH.

Quel que soit le sujet choisi, le PPH doit se traduire par l'explicitation d'un questionnement. Il ne doit pas se limiter à un résumé de connaissances ou à une synthèse de documents.

Le PPH vise principalement le développement des compétences 2 et 5 du référentiel des compétences-clés pour la formation en Humanités, Documentation et EPS :

- travailler, apprendre, évoluer de manière autonome ;
- agir de manière responsable dans un monde complexe.

Il mobilise et développe également d'autres éléments de ce référentiel de compétences : connaissance de soi, communication, créativité, interculturalité...

2. PPH mode d'emploi

Le PPH est pris en compte par les jurys pour la délivrance du diplôme, au même titre que les autres éléments constitutifs obligatoires de la formation.

Extrait du règlement des études commun de l'INSA de Lyon : *La validation du Projet Personnel en Humanités (1 crédit ECTS en plus des 180 nécessaires pour le diplôme) est obligatoire pour l'obtention du diplôme.*

Les étapes pour réaliser son PPH :

1. Choix d'une thématique, définition d'une problématique (question posée, angle d'attaque, méthode).
2. Recherche d'un tuteur. Le tuteur doit être enseignant à l'INSA (permanent ou non).

3. Rédaction, en accord avec le tuteur, de la fiche du projet en utilisant le formulaire en document Word. Cette fiche, une fois enregistrée en PDF et signée numériquement, est à déposer sur la page Moodle du PPH dans la base de données « Mon contrat pédagogique » (Carnet de bord > Mon contrat pédagogique). L'étudiant doit s'assurer auprès de son tuteur que ce dernier sera présent à l'INSA à la date de soutenance envisagée.

Le sujet est validé (ou non) par une commission composée d'enseignants du Centre des Humanités et des Départements. Une révision totale ou partielle du sujet peut être demandée si celui-ci ne satisfait pas les critères de qualité figurant sur la fiche contrat. La commission distingue les trois cas suivants :

- *Contrat non validé : l'étudiant doit déposer de nouveau son contrat pédagogique.*
- *Contrat validé avec commentaire : l'étudiant n'a pas besoin de refaire son contrat pédagogique. En revanche, il doit communiquer le commentaire de la commission à son tuteur et en tenir compte lors de la rédaction.*
- *Contrat validé.*

Il n'est pas possible de changer de tuteur ou de sujet en cours de PPH, sauf cas de force majeure.

4. Réalisation du projet selon un calendrier établi avec le tuteur. Au moins un point d'avancement intermédiaire devra être effectué avec le tuteur, sur la base d'un premier document de travail (précisant par exemple l'explicitation d'un questionnement, d'un fil conducteur, d'une démarche, le cas échéant un plan, une bibliographie détaillée...).
5. Remise d'un rapport finalisé au tuteur. Un délai de 2 semaines doit être prévu entre la remise du rapport et la date de soutenance envisagée.

Après lecture du rapport, le tuteur autorise la soutenance ou demande une révision du manuscrit.

Remarque : la forme la plus usuelle pour restituer son travail de PPH est un rapport écrit (de l'ordre d'une dizaine de pages au minimum). D'autres formes sont possibles : vidéo, restitution théâtralisée, texte littéraire, photographies... Dans tous ces cas, un texte argumentatif de 2 ou 3 pages au minimum devra accompagner cette production.

6. Constitution du jury et soutenance. La soutenance a lieu devant un jury composé de deux enseignants, dont le tuteur. Le rapport doit être fourni au 2^e membre du jury dans un délai d'une semaine avant la soutenance pour qu'il ait le temps d'en prendre connaissance.
7. A titre exceptionnel, le 2^e membre du jury pourra être un professionnel en activité ne faisant pas partie du personnel enseignant à l'INSA (ingénieur, chercheur, artiste, personnel médical...), mais ayant des compétences en rapport avec le sujet du projet.
8. Dépôt de la fiche d'évaluation de soutenance et de deux versions du rapport final (en PDF et en docx ou en odt) sur Moodle.

Le PPH est validé par la commission après vérification que toutes les étapes ont été correctement réalisées.

Remarque 1 : Le plagiat (quelle que soit l'intention de l'auteur) est passible de poursuites disciplinaires et de poursuites pénales conformément au « Règlement des études commun » de l'établissement (§10.1).

Remarque 2 : Le PPH peut aussi être réalisé en binôme pourvu que la contribution personnelle de chaque étudiant soit clairement identifiable (une fiche contrat pédagogique par étudiant avec deux problématiques distinctes).

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Qualité de la réflexion personnelle (pertinence, originalité, cohérence, approfondissement)
- Qualité du rapport (style, orthographe, mise en page, iconographie)
- Qualité de la soutenance (clarté, précision, interaction...)
- Qualité de la bibliographie (collecte d'informations pertinentes et diversifiées)
- Respect du calendrier

3. Calendrier

Il est possible de réaliser son PPH en 3^e, 4^e ou 5^e année, mais certains Départements imposent des conditions plus restrictives.

- Les étudiants de 5^e année ont l'obligation de réaliser leur PPH au 1^{er} semestre.
- Les étudiants de 4^e année présents au moins un semestre à l'INSA ont l'obligation de soutenir leur PPH au cours de l'année universitaire 2016-17.
- Les étudiants de 4^e année à l'étranger toute l'année ont la possibilité d'organiser une soutenance en ligne (en accord avec leur tuteur). À défaut, ils ont l'obligation de soutenir au plus tard au 1^{er} semestre de 5^e année.
- Les étudiants de 3^e année ont l'obligation de soutenir leur PPH cette année ou l'année prochaine.

Commission PPH

Sujets déposés sur Moodle (Carnet de bord > Mon contrat pédagogique) au plus tard le	Commission PPH (validation des sujets)	Soutenance
jeudi 03/11/2016	jeudi 10/11/2016	Les étudiants de 5 ^e me année ont l'obligation de passer leurs soutenances de PPH avant la fin du 1 ^{er} semestre.
jeudi 01/12/2016	jeudi 08/12/2016	
jeudi 05/01/2017	jeudi 12/01/2017	Pour passer sa soutenance de PPH dans l'année 2016-2017, il faut que l'étudiant soumette son contrat au plus tard à la commission de mars.
jeudi 02/02/2017	jeudi 09/02/2017	
jeudi 02/03/2017	jeudi 09/03/2017	
jeudi 30/03/2016	jeudi 06/04/2017	au 1 ^{er} semestre 2017-18
jeudi 04/05/2016	jeudi 11/5/2016	
jeudi 01/6/2016	jeudi 08/6/2016	

Les résultats concernant la validation (ou non) des contrats pédagogiques sont consultables sur la fiche sur la base de données « Mon contrat pédagogique » dans les quinze jours qui suivent chaque commission.

Pour valider son PPH en 2016-17

- dépôt de la fiche contrat au plus tard jeudi 2 mars 2017
- soutenance et dépôt de la fiche d'évaluation au plus tard le 30 juin 2017.
- les PPH non soutenus (pour les étudiants de 4^e année) au 30 juin seront déclarés non validés lors des jurys de juillet. Un rattrapage sera alors organisé avec soutenance obligatoire dans la période du 4 au 8 septembre 2017. Les PPH non soutenus dans cette période ne seront pas validés lors des jurys de septembre. Ils ne pourront alors être validés que l'année suivante.

Pour valider son PPH en 2017-18

Pour une soutenance au 1^{er} semestre 2017-18, il est possible d'anticiper en déposant sa fiche contrat pédagogique à partir du 2^e semestre 2016-17.

4. Rôle du tuteur

Le rôle principal du tuteur est de guider le travail, de veiller à ce que celui-ci permette l'épanouissement d'une réflexion personnelle en adéquation avec les objectifs du PPH.

Le tuteur :

- Aide l'étudiant à formuler la problématique de son sujet, à en définir les contours.
- Signe la fiche contrat pédagogique, après avoir vérifié si le formulaire est bien rempli.
- Échange avec l'étudiant au cours de son cheminement. En le questionnant, il l'aide à clarifier progressivement sa pensée ; il lui suggère des voies d'approfondissement, des points de vue différents. Il fait preuve de vigilance vis-à-vis de la tentation du plagiat et se montre exigeant afin que l'étudiant sorte du « prêt-à-penser ». Au moins un point d'avancement intermédiaire doit être effectué, sur la base d'un document de travail préparé par l'étudiant (précisant par exemple l'explicitation d'un questionnement, d'un fil conducteur, d'une démarche, le cas échéant un plan, une bibliographie détaillée...).
- Lit le manuscrit remis par l'étudiant et donne son autorisation (ou non) pour la soutenance.
- Participe au jury de soutenance et remplit la partie « Évaluation de la soutenance » sur le contrat pédagogique.

La validation du PPH est prononcée par la commission PPH (et non pas par le jury de soutenance), après vérification que toutes les étapes ont été effectuées correctement.

Norio MIHARA-TEYSSIER

Coordonnateur PPH

三原周雄

Nicolas FREUD

Directeur du Centre des Humanités

